



Table ronde du 19 janvier 2006

« Salaires »

-Déclaration de la CFDT-

Monsieur le Directeur,

Cette première Table Ronde sur les salaires s'ouvre avec des perspectives économiques nouvelles. L'Entreprise confirme ses bons résultats pour 2005, fruit du travail de l'ensemble des cheminots qui attendent en retour un signe fort de la Direction pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat.

Cette rencontre est donc un premier rendez-vous, d'autres suivront.

La CFDT rappelle qu'elle a initié avec les 2 précédents accords salariaux les mesures dites « bas salaires », nous sommes fiers du travail accompli et de constater que les intentions affichées feront disparaître l'ICM (Indemnité Compensatrice Mensuelle).

De même, l'alignement, à notre demande, du taux horaire de l'indemnité de dimanches et fêtes a permis, en mettant fin à une injustice flagrante, d'améliorer la rémunération des premières qualifications.

Cette volonté d'équité doit se traduire par de nouvelles avancées sur d'autres Éléments Variables de Solde (EVS) différenciés selon la qualification et cela sans justification réelle et sérieuse.

Nous détaillerons cette demande dans nos revendications.

Restons pour l'instant dans le constat du précédent accord avant de passer aux nouvelles propositions et demandes de notre organisation.

La CFDT peut se flatter d'avoir signé un bon accord en 2005 :

- Mesures générales d'augmentation de 1,8 % qui compensent l'évolution du coût de la vie ;
- Mesures bas salaires améliorant le quotidien de plus de 700 cheminots après les 3300 en 2004 ;
- Uniformisation sur le taux le plus élevé de l'indemnité de dimanches et fêtes ;
- Le coup de pouce supplémentaire pour les pensionnés et retraités par l'intégration d'un demi-point d'indemnité de résidence dans le traitement.

Mais comme pour les devoirs scolaires, la mention « peut mieux faire » est recevable et nous allons œuvrer pour améliorer notre copie.

Une priorité pour notre organisation : le pouvoir d'achat de tous les cheminots.
C'est pourquoi la CFDT réclame que le curseur soit positionné au-dessus de l'inflation pour ce qui concerne l'augmentation générale des salaires.

En premier signe fort, la CFDT vous demande de revaloriser la majoration de 0,30 % accordée au 1^{er} janvier 2006 et de la porter à un minimum de 0,50 %, taux qui sert de base de discussion pour la Fonction Publique.

En février 2005, lors de la première Table Ronde Salaires, la CFDT vous annonçait 3 priorités à atteindre.

Deux sont en voie de réalisation, à savoir :

La suppression de l'ICM et la rémunération d'un agent à la PR 2, échelon 2, code prime 2 au-dessus du SMIC ;

Pour la troisième : le coup de pouce en faveur du pouvoir d'achat de tous les cheminots, la CFDT espère recevoir un écho favorable de votre part.

Pour l'ouverture de ces négociations, la CFDT tient à vous rappeler ses revendications :

- Le salaire minimum d'embauche à 1300 € nets mensuels ;
- L'instauration d'un mécanisme d'augmentation en somme uniforme par l'attribution d'un même nombre de points à l'ensemble des coefficients hiérarchiques ;
- La suppression des zones de salaires conduisant à un alignement sur la zone 1 ;
- La revalorisation des retraites par, en particulier, un relèvement du minimum de pension et l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement ;
- La revalorisation substantielle de la prime uniforme de vacances ;
- La transformation de la Prime de Fin d'Année (PFA) en 13^e mois ;
- La poursuite de l'uniformisation des diverses indemnités et allocations et plus précisément l'indemnité de nuit et allocations de déplacement ;
- L'uniformisation des Allocations Familiales Supplémentaires ;
- L'harmonisation des primes de travail ;
- La création d'une PR 19 accessible à l'ensemble des cheminots.

La CFDT a conscience que certaines de ses revendications représentent un coût pour l'entreprise et que tout ne peut être réalisé sur un seul exercice. C'est pourquoi, elle attend un engagement de principe sur une programmation pluriannuelle.

La CFDT a osé la différence en engageant sa signature lors des deux précédents accords salariaux, ce n'est pas un chèque en blanc. Notre engagement n'a pas un caractère automatique d'une année sur l'autre, notre positionnement dépendra de la qualité et du contenu de la négociation qui s'ouvre ce jour.

La CFDT attend vos propositions en faveur des cheminots actifs et retraités.